



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.05.2012 Bulletin 2012/20

(51) Int Cl.:
A44C 5/24 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11188596.8**

(22) Date de dépôt: **10.11.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Ferrad, Samia**
74120 Megeve (FR)
• **Lebris, Pascal**
75019 Paris (FR)

(30) Priorité: **10.11.2010 FR 1059277**

(74) Mandataire: **Gasquet, Denis**
CABINET GASQUET
Les Pléiades 24C
Park-Nord Annecy
74370 Metz Tassy (FR)

(71) Demandeurs:
• **Ferrad, Samia**
74120 Megeve (FR)
• **Lebris, Pascal**
75019 Paris (FR)

(54) **Bracelet de montre**

(57) Bracelet de montre dont le fermoir (1) est du type déployant, constitué d'un assemblage articulé de trois éléments (6, 7, 8), à savoir un élément inférieur de fermoir (6), un élément intermédiaire de fermoir (7) et un

élément supérieur de fermoir (8), caractérisé en ce que le fermoir comprend des moyens permettant à son utilisateur de régler la longueur du bracelet avec le fermoir fermé.

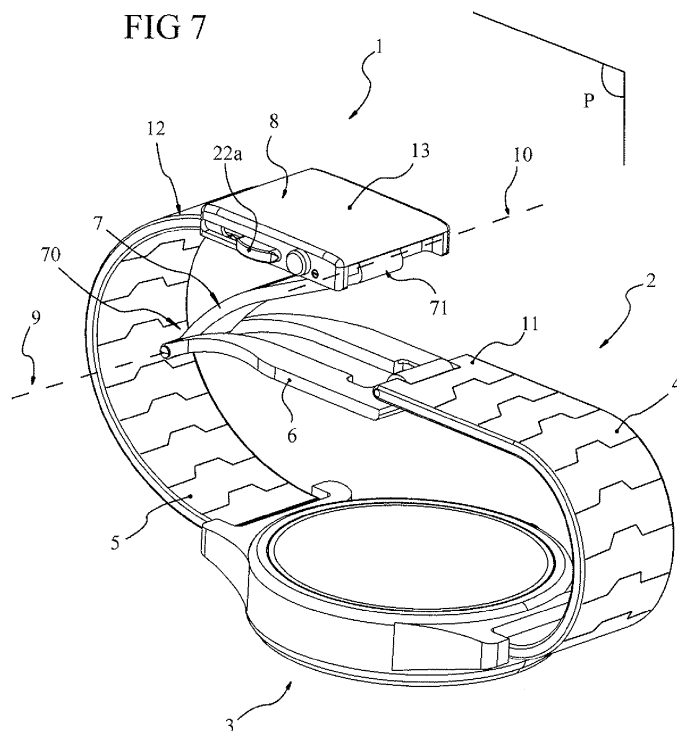
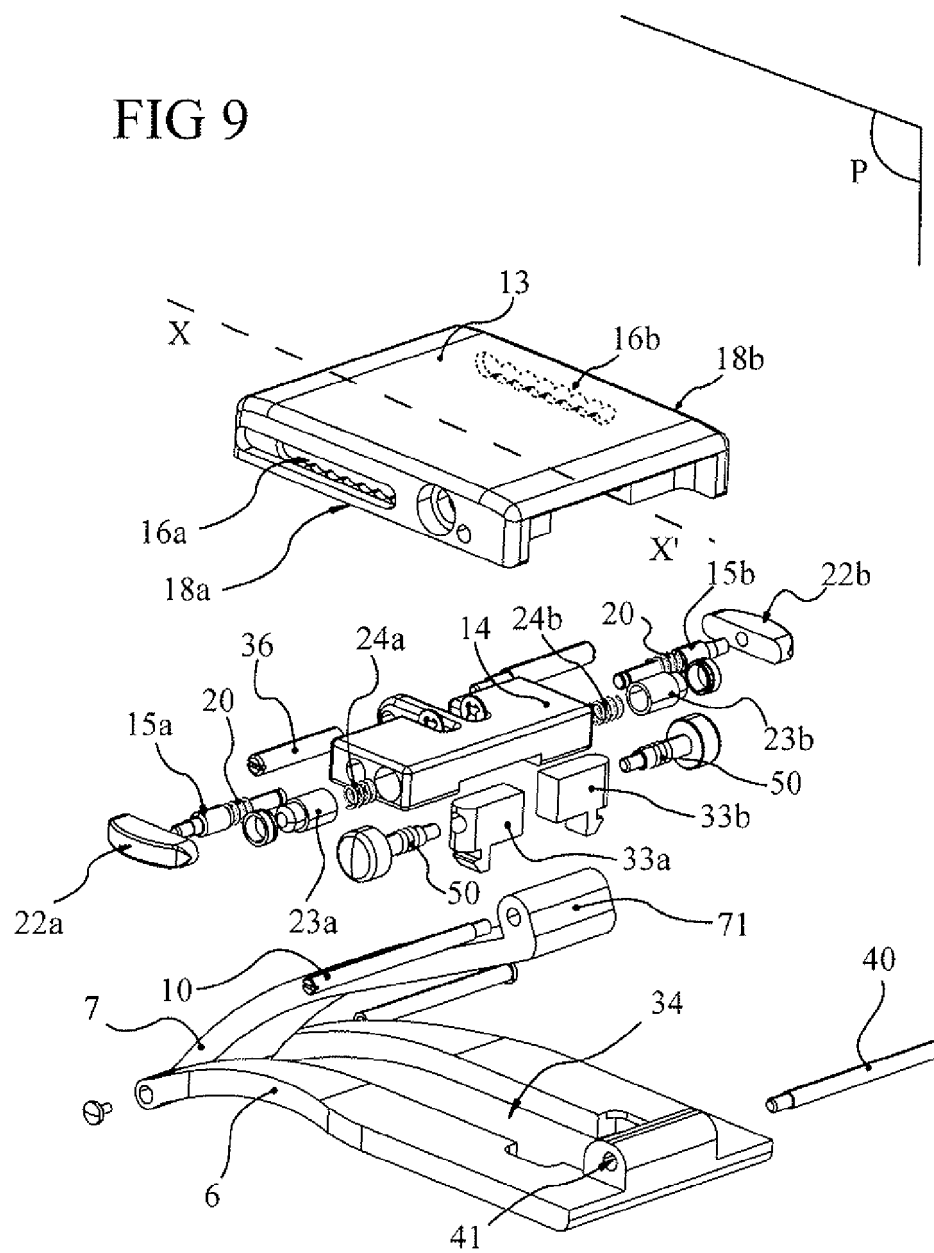


FIG 9



Description

[0001] La présente invention concerne un fermoir perfectionné pour bracelet de montre. Elle concerne plus particulièrement un fermoir permettant le réglage en longueur du bracelet.

[0002] En fonction de l'altitude, d'une activité physique ou sportive, sous l'effet de la chaleur ou du froid, le port d'une montre peut se révéler inconfortable. Ainsi, le bracelet devient trop lâche ou trop serré, inadapté à la situation et au poignet de celui qui la porte.

[0003] Il existe déjà dans le commerce des bracelets de montre dont le fermoir est de type déployant, mais aucun de ces fermoirs ne donne satisfaction, car rien ne permet un réglage précis de la longueur du bracelet encore moins un réglage le bracelet étant porté.

[0004] La présente invention propose un fermoir qui par son système permet à son utilisateur d'augmenter ou de diminuer la longueur de son bracelet, grâce à un réglage fin, et ce sans avoir à retirer sa montre.

[0005] Ainsi, le bracelet de montre dont le fermoir du type déployant, constitué d'un assemblage articulé de trois éléments, à savoir un élément inférieur de fermoir, un élément intermédiaire de fermoir et un élément supérieur de fermoir, est selon l'invention, caractérisé en ce que le fermoir comprend des moyens permettant à son utilisateur de régler la longueur du bracelet.

[0006] Selon une caractéristique complémentaire, l'élément supérieur de fermoir comprend des moyens de réglage en position longitudinale de l'extrémité correspondante du bracelet par rapport au fermoir.

[0007] Selon d'autres caractéristiques complémentaires, l'une des portions de bracelet est fixée par son extrémité à l'élément inférieur de fermoir tandis que l'autre portion de bracelet est fixée par son extrémité à l'élément supérieur de fermoir, tandis que l'élément supérieur de fermoir, se présente sous la forme d'un boîtier dans lequel est monté, mobile en déplacement longitudinal, un coulisseau, et que le boîtier comprend des moyens de déplacement longitudinal, et des moyens de verrouillage et de déverrouillage du coulisseau par rapport au boîtier, pour chacune des positions en longueur choisies de ce dernier, la fixation de la portion de bracelet se faisant au coulisseau.

[0008] Ajoutons que le boîtier comprend une succession de trous de verrouillages destinés à coopérer avec les verrous mobiles correspondant du coulisseau, tandis que ce dernier comprend deux verrous latéraux coaxiaux, mobiles en déplacement transversal, qui sont chacun sollicités en position de verrouillage par un système élastique, tel qu'un ressort, tandis que chacun des verrous qui fait saillie vers l'extérieur comprend un organe de préhension et de manipulation, qui permet à l'utilisateur par pression en direction du plan de symétrie générale sur ces organes de repousser chacun des verrous du coulisseau hors des trous de verrouillage et procéder au déverrouillage du coulisseau par rapport au boîtier et permettre ainsi son déplacement. Une fois les ver-

rous désengagés du trou de verrouillage correspondant l'utilisateur peut déplacer le coulisseau par rapport au boîtier et ainsi choisir une autre position de verrouillage, et ainsi modifier la longueur du bracelet.

[0009] Notons aussi que selon une caractéristique complémentaire, afin de faciliter l'engagement des verrous dans l'un des trous de verrouillage correspondant, l'élément supérieur de fermoir comprend, comme nous l'avons signalé précédemment des moyens d'indexation, permettant à l'utilisateur de sentir et donc de savoir si les verrous sont bien en face d'un des trous de verrouillage.

[0010] Précisons que ces moyens d'indexation sont constitués par un piston d'indexation sollicité par un ressort, chacun des pistons étant destiné à coopérer avec l'un des trous de verrouillage autre que celui destiné à assurer le verrouillage dans la position choisie du coulisseau.

[0011] Par ailleurs, le bracelet de l'invention est caractérisé en ce que le fermoir peut prendre deux positions, à savoir, une position repliée de retenue de la montre, et une position déployée permettant la mise en place ou le retrait de la montre, tandis qu'il comprend des moyens de verrouillage en position repliée.

[0012] L'invention concerne aussi le fermoir proprement dit en tant que tel.

[0013] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

Les figures 1 à 6 illustrent un premier mode de réalisation d'un fermoir selon l'invention, plutôt destiné à un bracelet en cuir ou en matière plastique.

La figure 1 est une vue en perspective de la montre dont le fermoir du bracelet est en position déployée.

La figure 2 est une vue en perspective de la montre dont le fermoir du bracelet est en position repliée.

La figure 3 est une vue en perspective éclatée du fermoir.

La figure 4 est une vue latérale du fermoir.

La figure 5 est une vue en coupe selon A-A de la figure 4.

La figure 6 est une vue en coupe selon B-B de la figure 4 et 5.

Les figures 7 à 12 illustrent un deuxième mode de réalisation d'un fermoir selon l'invention, plutôt destiné à un bracelet métallique.

La figure 7 est une vue en perspective de la montre dont le fermoir du bracelet est en position déployée.

La figure 8 est une vue en perspective de la montre dont le fermoir du bracelet est en position repliée.

La figure 9 est une vue en perspective éclatée du fermoir.

La figure 10 est une vue latérale du fermoir.

La figure 11 est une vue en coupe selon A-A de la figure 10.

La figure 12 est une vue en coupe selon B-B de la figure 10 et 11.

La figure 13 est une vue de détails illustrant les dentures de réglage réalisées par des trous sécants.

[0014] Le fermoir (1) selon l'invention est un fermoir pour bracelet (2) de montre (3). Le bracelet peut être de tout type comme par exemple en matière plastique souple, en cuir, tel qu'illustré aux figures 1 et 2, ou réalisé par un assemblage d'un ensemble de maillons métalliques, tel qu'illustré aux figures 7 et 8.

[0015] De façon connue en soi, le bracelet (2) est constitué de deux portions de bracelet (4, 5), et chacune des portions est telle que l'une des extrémités est reliée au boîtier de la montre (3) tandis que l'autre est destinée à recevoir l'un des éléments du fermoir (1).

[0016] Le fermoir (1) de l'invention est un fermoir déployant constitué d'un assemblage articulé de trois éléments (6, 7, 8). A savoir un élément inférieur de fermoir (6), un élément intermédiaire de fermoir (7) et un élément supérieur de fermoir (8).

[0017] L'élément intermédiaire de fermoir (7) est, par l'une de ses deux extrémités (70), monté pivotant sur l'élément inférieur de fermoir (6) autour d'un axe transversal (9), tandis que par l'autre de ses deux extrémités (71), il est monté pivotant sur l'élément supérieur de fermoir (8) autour d'un axe transversal (10).

[0018] Le fermoir déployant (1) avec son élément intermédiaire (7) peut prendre deux positions, à savoir une position repliée de retenue de la montre telle qu'illustrée aux figures 2, 4, 5, et 6, et aux figures 8, 10, 11, et 12, et une position déployée permettant la mise en place ou le retrait de la montre telle qu'illustrée aux figures 1 et 7.

[0019] Chacun des éléments du fermoir se présente sous la forme générale d'une plaque mince allongée ayant sensiblement la largeur du bracelet, et avantageusement courbe pour épouser au mieux la forme du poignet du porteur.

[0020] L'une des portions de bracelet (4) est fixée par son extrémité (11) à l'élément inférieur de fermoir (6) tandis que l'autre portion de bracelet (5) est fixée par son extrémité (12) à l'élément supérieur de fermoir (8).

[0021] Comme nous l'avons précisé précédemment, le fermoir de l'invention permet à son utilisateur d'augmenter ou de diminuer la longueur de son bracelet, grâce à un réglage fin, et ce sans avoir à retirer sa montre.

[0022] A cet effet, l'élément supérieur de fermoir (8) comprend des moyens de réglage en longueur, et plus précisément des moyens de réglage en position longitudinale de l'extrémité correspondante (12) du bracelet par rapport au fermoir (1), et plus particulièrement par rapport à l'élément supérieur du fermoir (8).

[0023] Ainsi l'élément supérieur de fermoir (8) se présente sous la forme d'un boîtier (13) dans lequel est monté, mobile en déplacement longitudinal, un coulisseau (14). On entendra par déplacement longitudinal, un déplacement en translation selon l'axe général (X, X') du bracelet (2).

[0024] Ajoutons que l'extrémité (12) de la portion de bracelet (5) est fixée sur le coulisseau (14), grâce à un axe transversal de retenue (36). Ainsi à chacune des positions longitudinales du coulisseau correspond une longueur périphérique du bracelet.

[0025] L'élément supérieur de fermoir (8), comprend des moyens de déplacement longitudinal et des moyens de verrouillage et de déverrouillage du coulisseau (14) par rapport au boîtier (13), pour chacune des positions en longueur choisies de ce dernier.

[0026] Les moyens de déplacement longitudinal du coulisseau (14) sont tels que le boîtier (13), constituant l'élément supérieur de fermoir, comprend un logement de coulissement (17), ouvert vers le bas dans lequel peut se déplacer le coulisseau (14). A cet effet le logement de coulissement (17) est limité latéralement par deux parois latérales (18a, 18b), et vers l'axe de pivotement (71) par une paroi frontale (19) dans laquelle est d'ailleurs retenu cet axe de pivotement.

[0027] Notons que la largeur du logement de coulissement (17) est légèrement supérieure à la largeur du coulisseau, afin d'en permettre le déplacement longitudinal.

[0028] Les moyens de verrouillage de la position longitudinale choisie du coulisseau dans le boîtier sont réalisés par coopération d'au moins un verrou mobile (15a, 15b) avec l'un des logements de verrouillage correspondant (16a, 16b).

[0029] Selon le mode de réalisation préféré illustré, chacun des verrous mobiles (15a, 15b) est monté mobile transversalement sur le coulisseau (14), tandis que les logements de verrouillage (16a, 16b) sont réalisés sur le boîtier (13).

[0030] Chacune des parois latérales (18a, 18b) du boîtier (13) comprend une succession de trous de verrouillages (16a, 16b) destinés à coopérer avec les verrous mobiles (15a, 15b) correspondants du coulisseau (14).

[0031] Selon le mode préféré ces trous de verrouillage (16a, 16b) sont disposés de façon à être sécants, tel que cela apparaît plus particulièrement à la figure 13.

[0032] Précisons que selon le mode préféré de l'invention, le coulisseau (14) comprend deux verrous latéraux (15a, 15b) coaxiaux, mobiles en déplacement transversal, qui sont chacun sollicités en position de verrouillage par un système élastique, tel qu'un ressort (20).

[0033] Chacun des verrous (15a, 15b) se présente

sous la forme générale d'une tige cylindrique qui est guidée dans un trou transversal (21a, 21b) réalisé dans le coulisseau (14).

[0034] On notera que le diamètre de l'extrémité de chacun des verrous (7.5a, 15b) a un diamètre permettant son engagement dans l'un des trous de verrouillage correspondant choisi (16a, 16b). Chacun des verrous (15a, 15b) est donc sollicité transversalement vers l'extérieur (EXT), par son ressort (20), par rapport à l'axe (X, X') de déplacement du coulisseau (14), ce qui lui permet de coopérer en position positive de verrouillage avec l'un des trous de verrouillage (16a, 16b).

[0035] Notons que l'extrémité de chacun des verrous qui fait saillie vers l'extérieur (EXT) comprend un organe de préhension et de manipulation (22a, 22b), qui permet à l'utilisateur, par pression en direction du plan de symétrie générale (P) sur ces organes, de repousser chacun des verrous (15a, 15b) du coulisseau hors des trous de verrouillage et procéder au déverrouillage du coulisseau par rapport au boîtier, permettant ainsi son déplacement. Une fois les verrous (15a, 15b) désengagés du trou de verrouillage correspondant, l'utilisateur peut déplacer le coulisseau (14) par rapport au boîtier (13), choisir une autre position de verrouillage, et ainsi modifier la longueur du bracelet.

[0036] Afin de faciliter l'engagement des verrous (15a, 15b) dans l'un des trous de verrouillage correspondant (16a, 16b), l'élément supérieur de fermoir comprend, comme nous l'avons signalé précédemment des moyens d'indexation, permettant à l'utilisateur de sentir et donc de savoir si les verrous sont bien en face d'un des trous de verrouillage. A cet effet les moyens d'indexation sont constitués par un piston d'indexation (23a, 23b) sollicité par un ressort (24a, 24b). Chacun des pistons étant destiné à coopérer avec l'un des trous de verrouillage (16a, 16b) autre que celui destiné à assurer le verrouillage dans la position choisie du coulisseau (14).

[0037] Précisons que l'élément inférieur de fermoir (6) a la forme générale d'un étrier en forme de "U", afin que sa partie centrale comprenne un logement central (34), pour recevoir l'élément intermédiaire de fermoir (7) qui se présente sous la forme d'une bande allongée, qui s'encastre donc dans la position du fermoir replié dans le logement central (34).

[0038] Ajoutons que le fermoir (1) est verrouillé en position repliée telle qu'illustrée aux figures 2, 4, 5, et 6, et aux figures 8, 10, 11, et 12, grâce à des moyens de verrouillage en position repliée

[0039] Ces moyens peuvent être de plusieurs types. A savoir : un premier type tel que celui illustré aux figures 1 et 3, plus particulièrement destiné à un bracelet en cuir, et un second type tel que celui illustré aux figures 9, 11 et 12, plus particulièrement destiné à un bracelet métallique.

[0040] Selon le premier type de moyens de retenue en position repliée du fermoir telle qu'illustrée aux figures 1 et 3, ceux-ci sont constitués par des saillies latérales (30) réalisées sur les parois latérales externes de l'élément

intermédiaire (7) destinées à coopérer avec des logements correspondants (31) réalisés sur les parois latérales internes du logement (34) de l'élément inférieur (6) du fermoir (1).

[0041] Selon le deuxième type de moyens de retenue en position repliée du fermoir, telle qu'illustrés aux figures 9, 11 et 12, ceux-ci sont constitués par deux pièces d'accrochage (33a, 33b) sollicitées par des ressorts (34). Ces deux pièces d'accrochage comprennent une denture destinée à venir s'accrocher sur une saillie (35a, 35b) réalisée et s'étendant dans le logement central (34) de l'élément inférieur de fermoir.

[0042] On notera que dans le cas d'un bracelet en cuir ou en matière plastique, la retenue de l'extrémité (11) de la portion de bracelet (4) est réalisée grâce à un pion (37), solidaire de l'élément inférieur de fermoir, engagé dans l'un des trous (38) de la portion de bracelet correspondante (4).

[0043] Ajoutons que, dans le cas d'un bracelet métallique, la retenue de l'extrémité (11) de la portion de bracelet (4) est réalisée grâce à un axe de retenue (40) engagé, d'une part, dans un trou (41) réalisé dans l'élément inférieur de fermoir, et d'autre part, dans un trou transversal de l'extrémité (11) de la portion de bracelet correspondante (4).

[0044] On a compris que, grâce au dispositif de l'invention, l'utilisateur pourra adapter avec précision la dimension périphérique de son bracelet à la dimension de son poignet, et ce même si le bracelet est porté, avec son fermoir fermé. Ceci est rendu possible parce que les moyens de retenue en position repliée du fermoir sont indépendants des moyens permettant à l'utilisateur de régler la longueur du bracelet.

[0045] Ajoutons que l'un ou l'autre des fermoirs donnés à titre d'exemple peut être utilisé soit avec un bracelet métallique soit avec un bracelet en matière souple telle qu'en cuir, matière plastique ou caoutchouc.

40 Revendications

1. Bracelet de montre dont le fermoir (1) est du type déployant, constitué d'un assemblage articulé de trois éléments (6, 7, 8), à savoir un élément inférieur de fermoir (6), un élément intermédiaire de fermoir (7) et un élément supérieur de fermoir (8), **caractérisé en ce que** le fermoir comprend des moyens permettant à son utilisateur de régler la longueur du bracelet avec le fermoir fermé.
2. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens permettant à son utilisateur de régler la longueur du bracelet avec le fermoir fermé sont indépendants des moyens de retenue en position repliée du fermoir.
3. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'élément supérieur (8) de fer-

moir (1) comprend des moyens de réglage en position longitudinale de l'extrémité correspondante (12) du bracelet par rapport au fermoir (1).

4. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'une des portions de bracelet (4) est fixée par son extrémité (11) à l'élément inférieur de fermoir (6), tandis que l'autre portion de bracelet (5) est fixée, par son extrémité (12), à l'élément supérieur de fermoir (8), tandis que l'élément supérieur de fermoir (8), se présente sous la forme d'un boîtier (13) dans lequel est monté, mobile en déplacement longitudinal, un coulisseau (14), et que le boîtier comprend des moyens de déplacement longitudinal, et des moyens de verrouillage et de déverrouillage du coulisseau (14) par rapport au boîtier (13), pour chacune des positions en longueur choisies de ce dernier, la fixation de la portion de bracelet (5) se faisant au coulisseau (14). 5
5. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le boîtier (13) comprend une succession de trous de verrouillages (16a, 16b) destinés à coopérer avec les verrous mobiles (15a, 15b) correspondant du coulisseau (14). 10
6. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le coulisseau (14) comprend deux verrous latéraux (15a, 15b) coaxiaux, mobiles en déplacement transversal, qui sont chacun sollicités en position de verrouillage par un système élastique, tel qu'un ressort (20), tandis que chacun des verrous qui fait saillie vers l'extérieur (EXT) comprend un organe de préhension et de manipulation (22a, 22b), qui permet à l'utilisateur par pression en direction du plan de symétrie générale (P) sur ces organes de repousser chacun des verrous (15a, 15b) du coulisseau hors des trous de verrouillage et procéder au déverrouillage du coulisseau par rapport au boîtier et permettre ainsi son déplacement. Une fois les verrous (15a, 15b) désengagés du trou de verrouillage correspondant l'utilisateur peut déplacer le coulisseau (14) par rapport au boîtier (13), choisir une autre position de verrouillage, et ainsi modifier la longueur du bracelet. 15
7. Bracelet (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'** afin de faciliter l'engagement des verrous (15a, 15b) dans l'un des trous de verrouillage correspondant (16a, 16b), l'élément supérieur de fermoir comprend, comme nous l'avons signalé précédemment des moyens d'indexation, permettant à l'utilisateur de sentir et donc de savoir si les verrous sont bien en face d'un des trous de verrouillage. 20
8. Bracelet (2) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens d'indexation sont 25

constitués par un piston d'indexation (23a, 23b) sollicité par un ressort (24a, 24b), chacun des pistons étant destiné à coopérer avec l'un des trous de verrouillage (16a, 16b) autre que celui destiné à assurer le verrouillage dans la position choisie du coulisseau (14).

9. Bracelet (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le fermoir (1) peut prendre deux positions, à savoir une position repliée de retenue de la montre, et une position déployée permettant la mise en place ou le retrait de la montre, tandis qu'il comprend des moyens de verrouillage en position repliée. 30
10. Fermoir (1) pour bracelet (2) de montre (3) selon l'une quelconque des revendications précédentes. 35

FIG 1

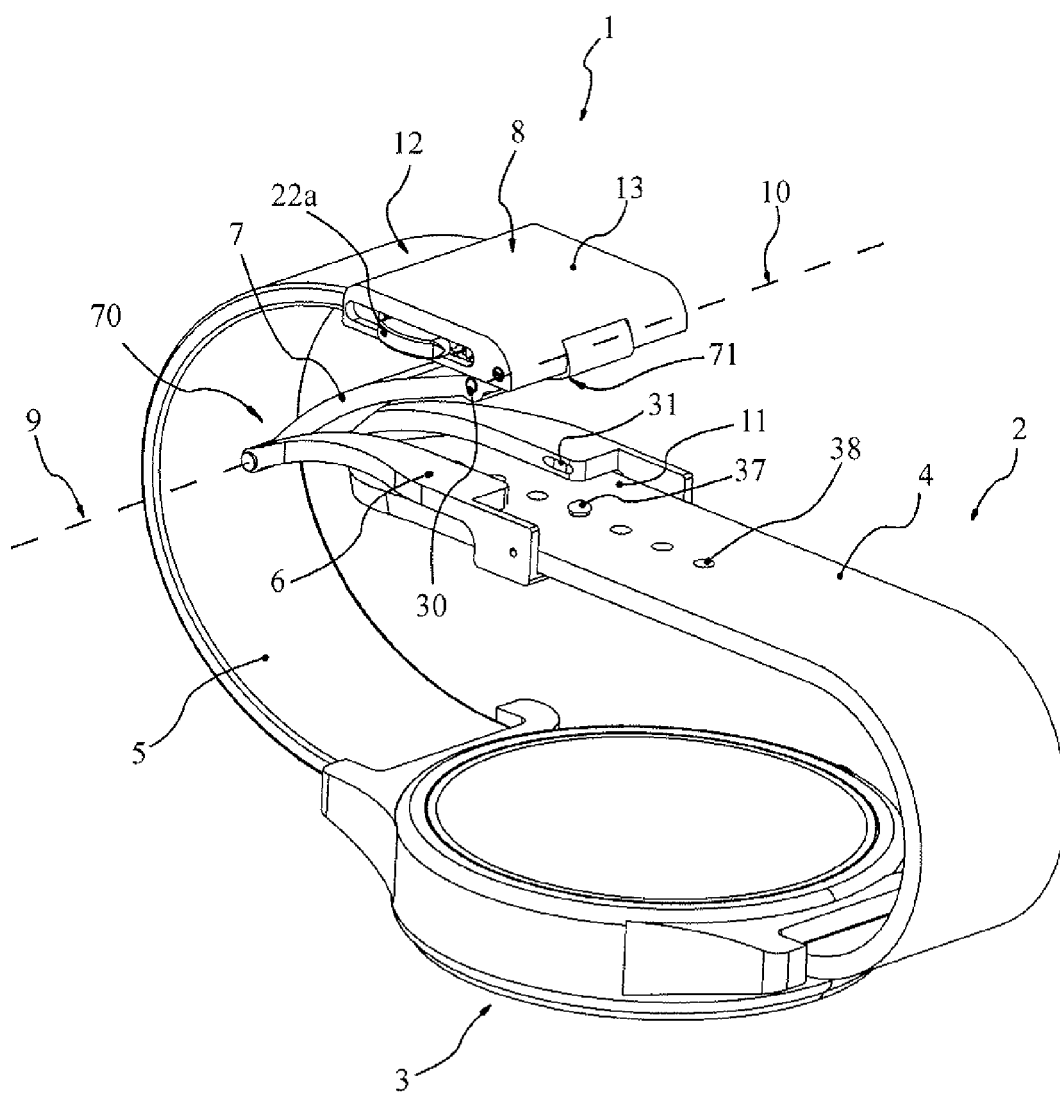


FIG 2

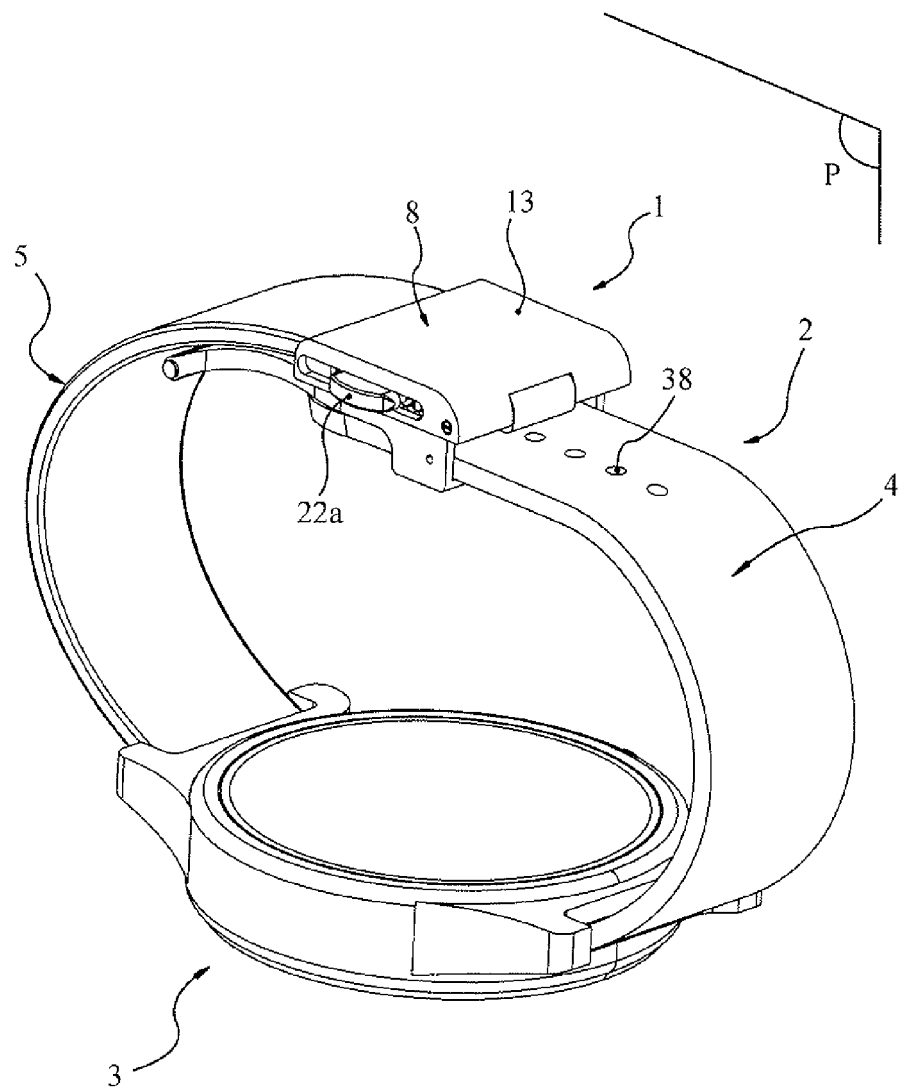


FIG 3

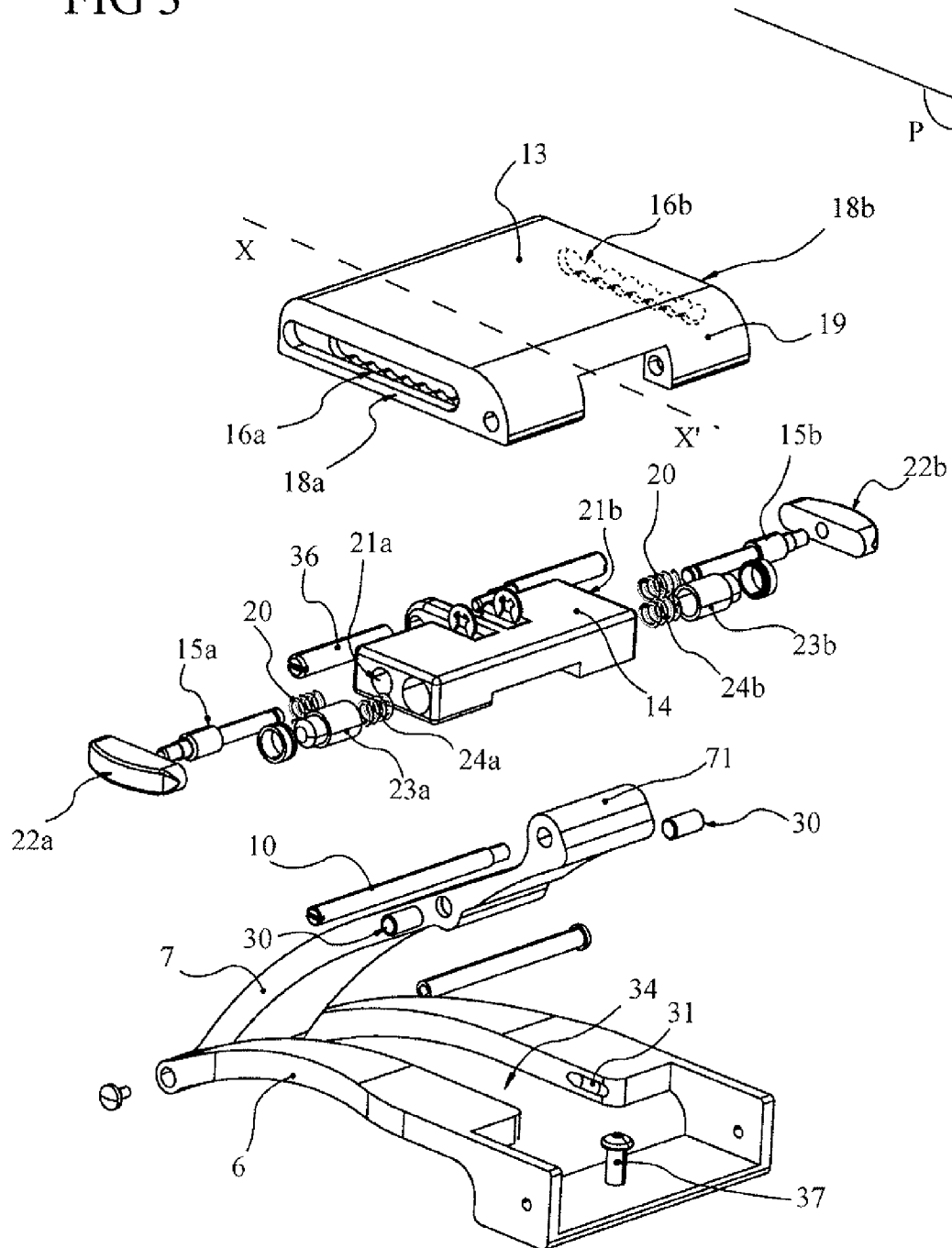


FIG 4

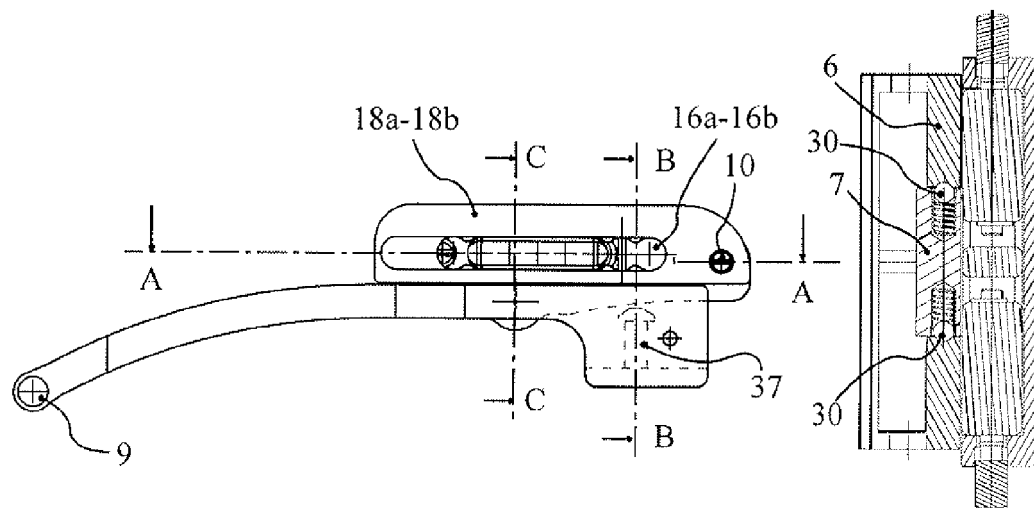


FIG 6b

FIG 5

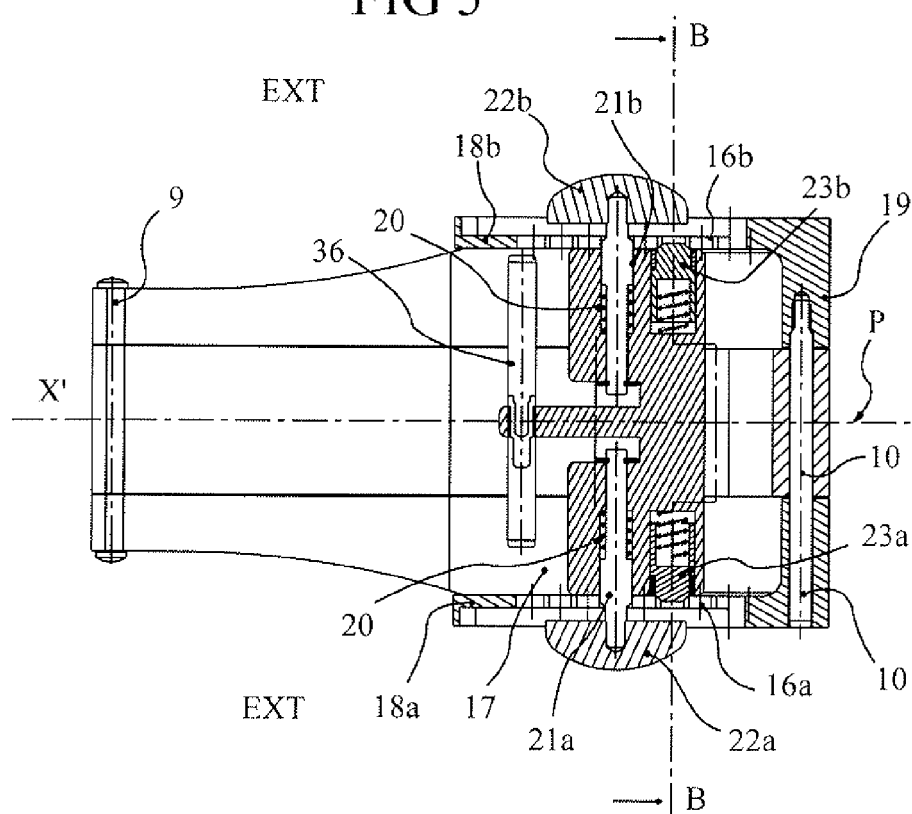


FIG 6a

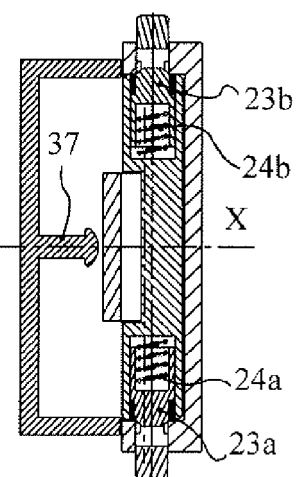


FIG 7

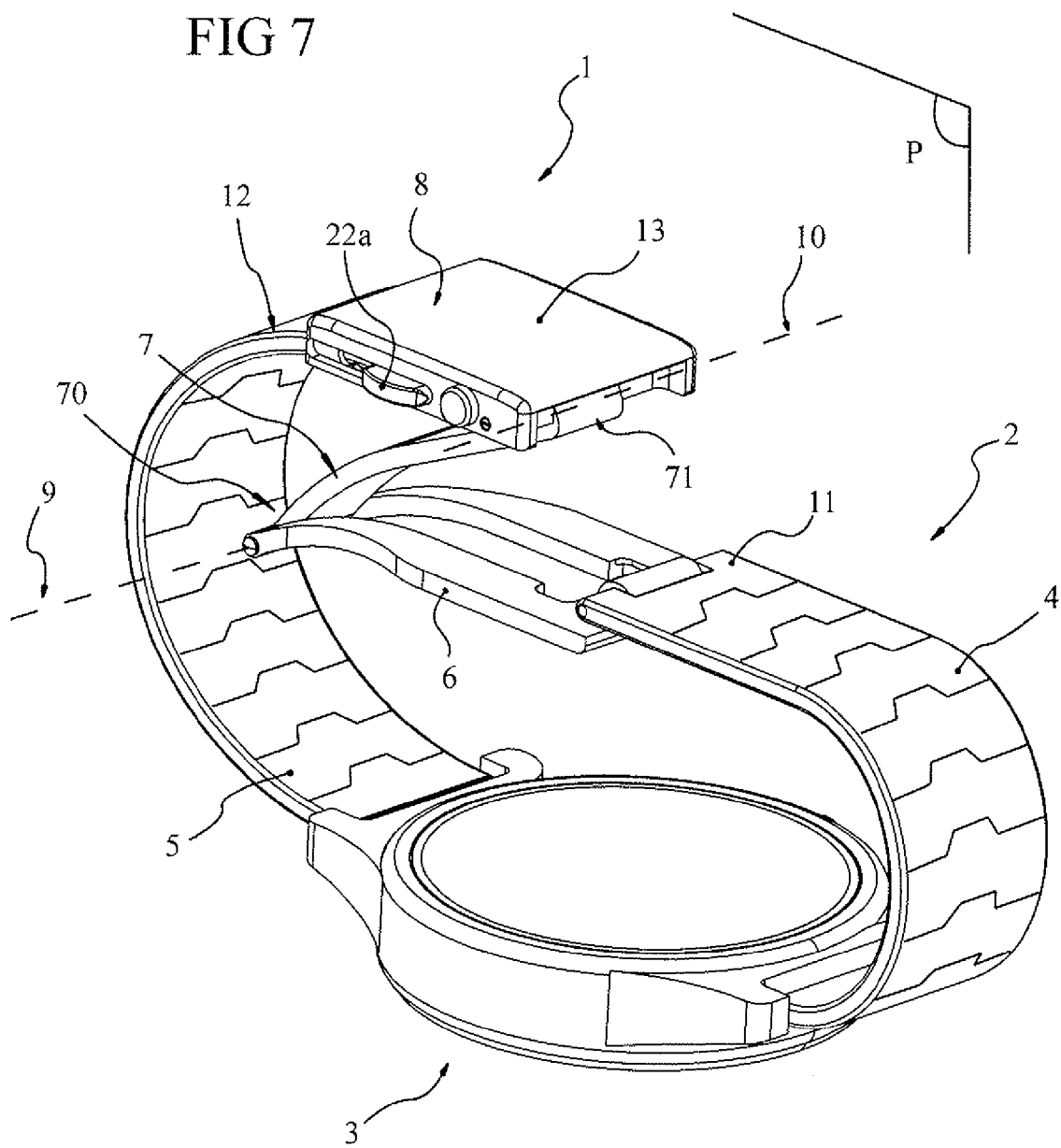


FIG 8

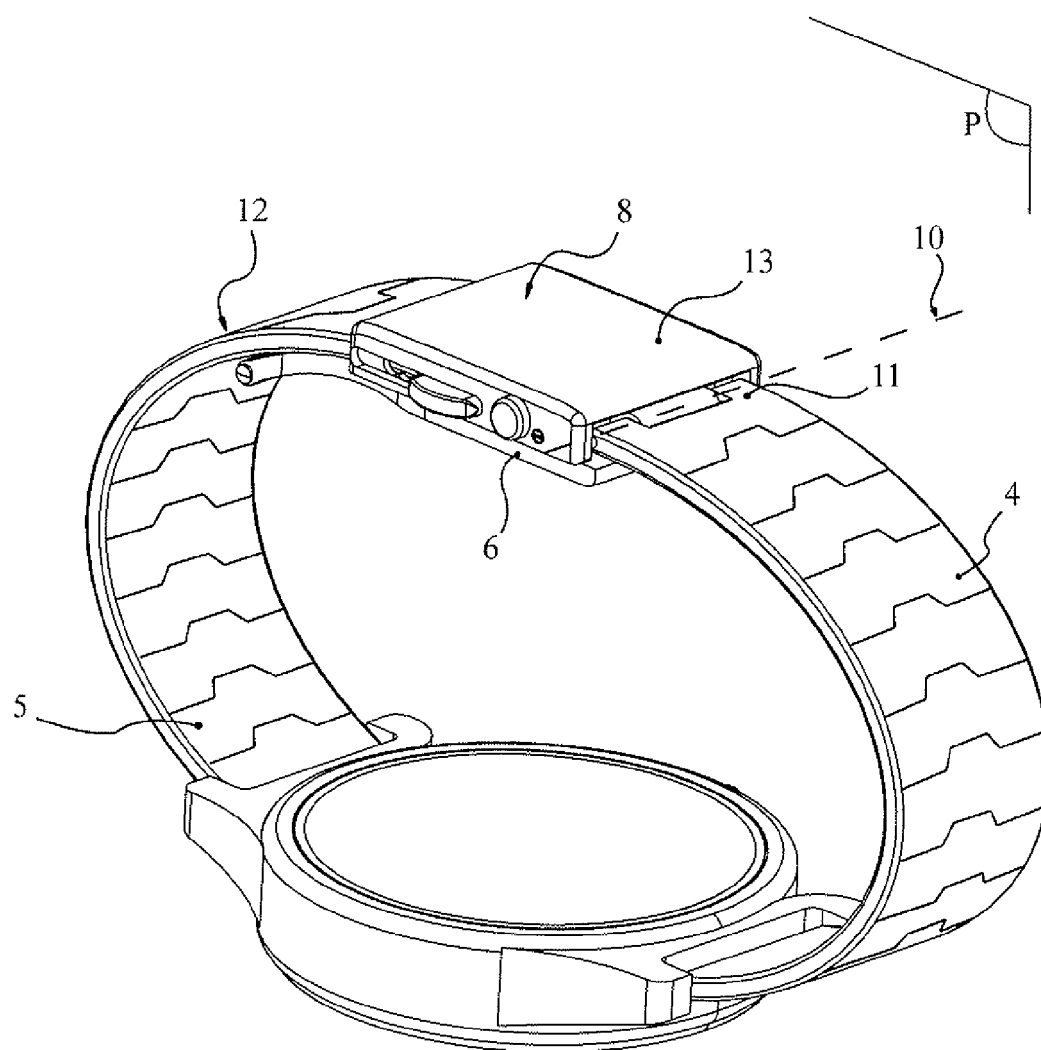


FIG 9

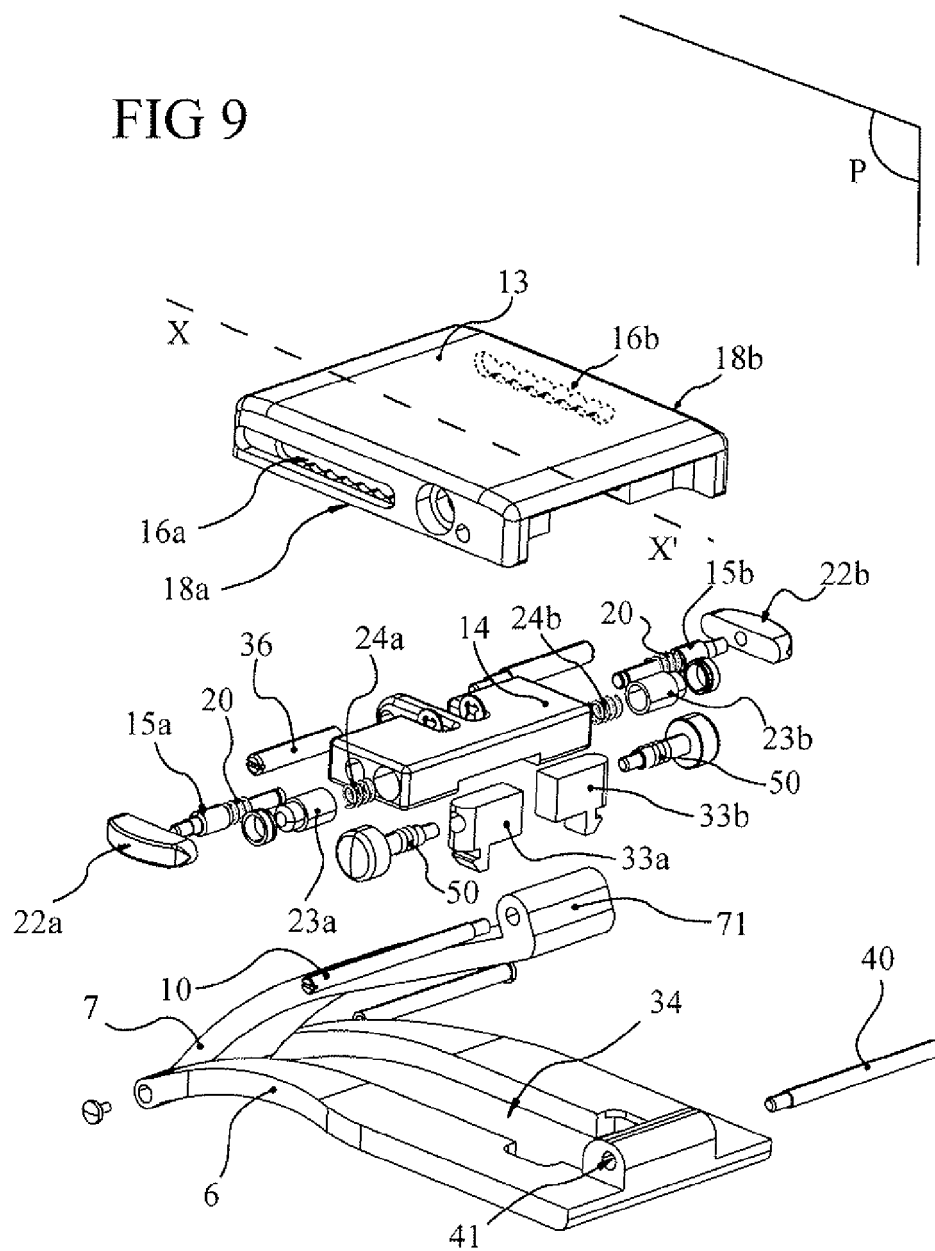


FIG 10

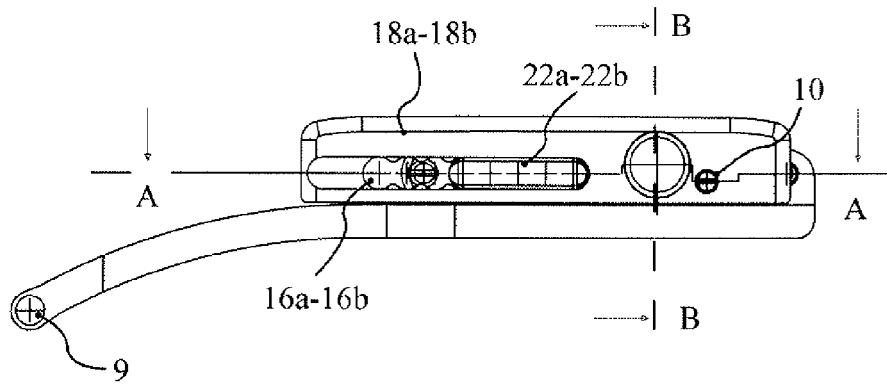


FIG 11

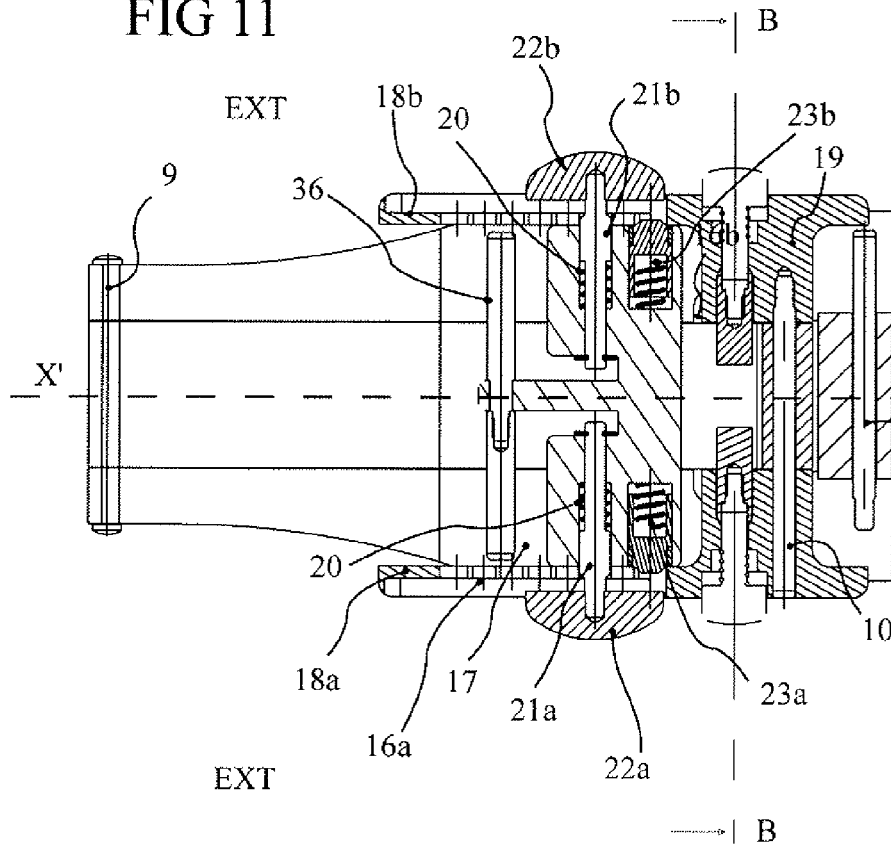


FIG 12

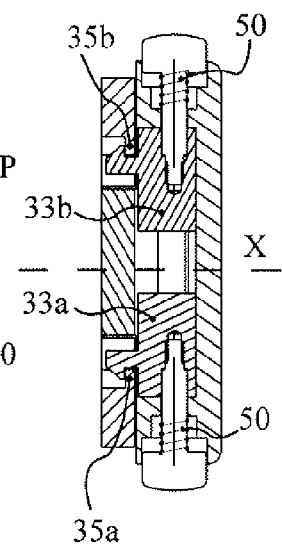
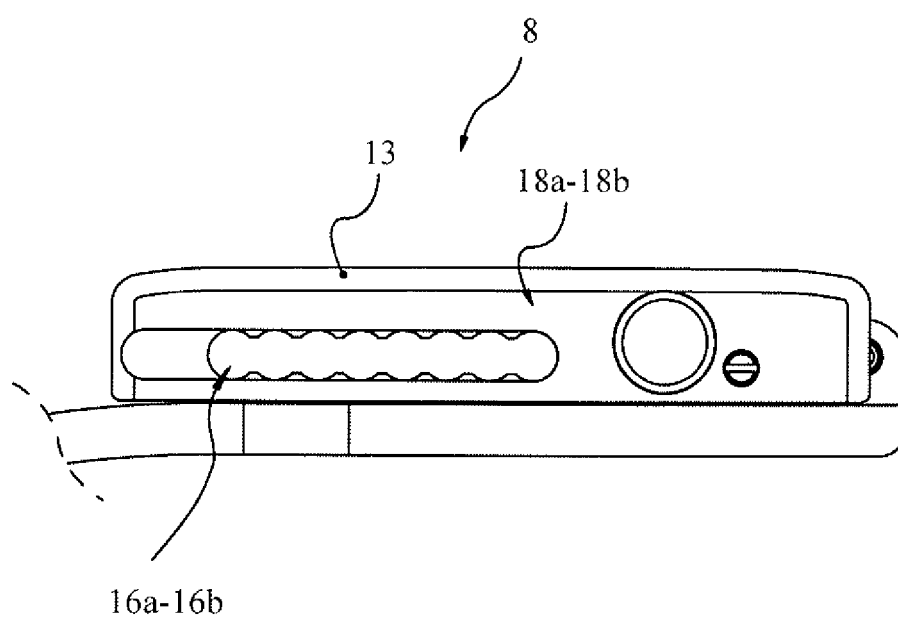


FIG 13





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 18 8596

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2009/049667 A1 (TAKAHASHI TOSHIHIRO [JP]) 26 février 2009 (2009-02-26) * abrégé; figures 4,13, * * alinéas [0005], [0006], [0014], [0051], [0052], [0055], [0077] - [0080], [0085] *	1-10	INV. A44C5/24
X	CH 694 843 A5 (RICHEMONT INT SA [CH]) 15 août 2005 (2005-08-15) * abrégé; figures 1,2,3 * * page 2, colonne 1, ligne 3 - colonne 2, ligne 47 *	1-10	
X	US 1 985 835 A (EUGEN PRESTINARI) 25 décembre 1934 (1934-12-25) * page 2, colonne 1, ligne 1 - ligne 8; figure 2 * * page 1, colonne 1, ligne 53 - colonne 2, ligne 53 * * page 3, colonne 1, ligne 28 - ligne 32 *	1-10	
A	CH 668 353 A5 (ERBAS S A) 30 décembre 1988 (1988-12-30) * abrégé; revendications 1,6,7; figures 1,3,4,5 * * page 2, colonne 1, ligne 67 - colonne 2, ligne 9 * * page 2, colonne 2, ligne 65 - page 3, colonne 2, ligne 59 *	1,3-10	
A	JP 2000 279217 A (CITIZEN WATCH CO LTD) 10 octobre 2000 (2000-10-10) * abrégé; figures 1,16 * * alinéas [0018] - [0022] *	1,4-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 24 février 2012	Examineur da Silva, José
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 18 8596

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-02-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2009049667 A1	26-02-2009	CN 101371724 A	25-02-2009
		JP 4426608 B2	03-03-2010
		JP 2009045231 A	05-03-2009
		US 2009049667 A1	26-02-2009
CH 694843 A5	15-08-2005	AUCUN	
US 1985835 A	25-12-1934	AUCUN	
CH 668353 A5	30-12-1988	CH 668353 A5	30-12-1988
		IT 9022184 U1	25-02-1991
JP 2000279217 A	10-10-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82